

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-huit juin s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames DIACONU Marina, FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, RIBREAU-STABILE Sophie, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina et Messieurs BOUSQUET Philippe, COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, DARMON Charles, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, SOARES Marc, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

Etaient représentés :

Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur SOARES Marc.
Madame SANTIN Audrey pouvoir à Monsieur LADJICI Gamal.
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame FRANCOUAL Anne.
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Madame TRÂN Vanessa.
Monsieur TREDANIEL Clément pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.

Etaient absentes excusées :

Mesdames INGLEZAKIS Manon et VIDAL Mélanie.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame RIBREAU-STABILE Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : 30

Membres présents : 23

Membres excusés et représentés : 5

Membres absents et non représentés : 2

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 26 mai 2026.

Délibération N° 47-2026 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Transport et location de créneaux piscine dans le cadre des opérations « Tous nageurs en 6^{ème} »

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article unique : Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental le subventionnement des coûts de location des créneaux de piscine et des coûts de transport pris en charge par la Communauté de communes pour l'année scolaire 2025/2026 dans le cadre de l'opération « Tous nageurs en 6^{ème} ».

Délibération N° 48-2026 : Subvention carte Imagine'R 2025/2026

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Fixe, pour le Département de la Seine-et-Marne, au titre de l'année scolaire 2026/2027, le montant de la subvention attribuée pour chaque carte Imagine'R, selon les catégories définies ci-après :

Catégorie de bénéficiaires	Subvention de la CCOB
Collégiens domiciliés sur les communes de Brie-Comte-Robert / Chevry-Cossigny et Servon	25 €
Collégiens ayant une bourse inférieure à 450 € ou de 1 ^{er} et 2 ^{ème} taux, domiciliés sur les communes de Brie-Comte-Robert / Chevry-Cossigny et Servon	0 €
Collégiens ayant une bourse égale ou supérieure à 450 € ou de 3 ^{ème} taux, domiciliés sur les communes de Brie-Comte-Robert / Chevry-Cossigny et Servon	0 €
Lycéens domiciliés sur les communes de Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon	150 €
Lycéens ayant une bourse inférieure à 10 parts de base ou échelons 1 à 4, domiciliés sur les communes de Brie-Comte-Robert / Chevry-Cossigny et Servon	90 €
Lycéens ayant une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou échelons 5 et 6, domiciliés sur les communes de Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon	25 €
Elèves âgés de 16 ans ou plus, inscrits en CFA, apprentis ou élèves en alternance avec contrat de travail, élèves et étudiants post-bac âgés de 21 ans maximum (année de naissance 2005 et suivante) et domiciliés sur les communes de Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon	150 €

Article 2 : Fixe, pour le Département de l'Essonne, au titre de l'année scolaire 2026/2027, le montant de la subvention attribuée pour chaque carte Imagine'R, selon les catégories définies ci-après :

Catégorie de bénéficiaires	Subvention de la CCOB
Collégiens domiciliés sur la commune de Varennes-Jarcy	216 €
Collégiens boursiers domiciliés sur le territoire de Varennes-Jarcy ayant une bourse inférieure à 450 € domiciliés sur la commune de Varennes-Jarcy	100 €
Collégiens boursiers domiciliés sur le territoire de Varennes-Jarcy ayant une bourse supérieure à 450 € domiciliés sur la commune de Varennes-Jarcy	105 €
Lycéens domiciliés sur la commune de Varennes-Jarcy	150 €
Lycéens ayant une bourse inférieure à 10 parts de base ou inférieure ou échelons 1 à 4, domiciliés sur la commune de Varennes-Jarcy	150 €
Lycéens ayant une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou échelons 5 et 6, domiciliés sur la commune de Varennes-Jarcy	150 €
Elèves âgés de 16 ans ou plus, inscrits en CFA, apprentis ou élèves en alternance avec contrat de travail, élèves et étudiants post-bac âgés de 21 ans maximum (année de naissance 2005 et suivante) et domiciliés sur la commune de Varennes-Jarcy	150 €

Article 3 : Précise que les montants de subvention pourront être révisés en fonction des évolutions des politiques tarifaires ou des dispositifs départementaux.

Article 4 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Article 5 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente à ce financement avec les partenaires du dispositif.

Article 6 : Précise qu'un justificatif de domicile récent devra être fourni par les bénéficiaires de la subvention.

Article 7 : Rappelle que l'octroi de cette subvention reçoit comme contrepartie de la part des bénéficiaires, l'engagement du respect des règles de sécurité et de bonne conduite à bord des transports.

Madame LABRUYERE Oriana : « *Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?* »

Monsieur COLLON Stéphane : « *Oui, si vous le permettez, merci beaucoup. Alors évidemment, le dispositif de subvention de la carte Imagine'R est un élément extrêmement important. Il n'est pas question, pour nous, de voter contre le dispositif. Néanmoins, et malgré votre refus fait à notre demande, il nous semble, qu'ont été oubliées deux catégories de boursiers dans le 77 et dans le 91. Tous les boursiers concernés par cette délibération ont aujourd'hui, grâce à l'Ile-de-France, un tarif différentiel qui n'était pas applicable l'an dernier. On a deux catégories de collégiens boursiers pour nos deux départements qui eux sont les seuls boursiers à payer légèrement plus. Alors attention, quand je dis légèrement plus, on parle d'une dizaine d'euros, on est bien d'accord, mais par souci d'équité, on aurait souhaité, surtout qu'on a réhaussé les boursiers de plus de 450 € de Varennes, réhausser la subvention d'un petit peu et c'est légitime pour pouvoir mettre la même chose que pour les Seine-et-Marnais, pas de souci, mais compte tenu de la dépense que ça peut impliquer, on aurait souhaité qu'il n'y ait pas d'augmentation pour ces deux catégories dans le 91 et le 77.*

C'est un effort qu'on estime minime pour la Communauté de communes, sachant que l'on a retiré quelques subventions pour le 77, car les tarifs devenaient tellement faibles, qu'il n'était pas question de faire une gratuité, merci. »

Madame LABRUYERE Oriana : « *On a reçu cette demande qui est arrivée, et je le regrette également, après la Commission. Dans le cadre du respect de l'organisation des commissions et au regard du fait qu'il y avait eu des décisions unanimes sur la délibération dans le cadre de la Commission, j'ai fait le choix de ne pas apporter de modifications. Cependant, je pense qu'on peut tous entendre ce point pour les prochaines commissions et donc j'en profite, si vous ne pouvez pas venir en commission, je vous propose d'envoyer vos questions, remarques, demandes de toute nature en amont pour que justement on puisse couvrir tous les points avec tous les regards sur les délibérations qui sont proposées, et ce, même si vous ne pouvez pas être là et vous serez largement excusés, il n'y a pas de problème avec ça. Mais voilà, la demande étant arrivée a posteriori, je ne me voyais pas remettre en cause ce qui avait été décidé en commission, mais j'entends ».*

Monsieur COLLON Stéphane : « *La Commission n'est pas souveraine* ».

Madame LABRUYERE Oriana : « *Non, elle n'est pas souveraine mais il me semble qu'en début de mandat et encore plus en début de mandat, il est nécessaire de bien prendre en compte le système de validation des délibérations et donc la proposition. Si au final, on propose et que derrière on rechange, pour la première commission ce n'était pas un message qui était souhaitable et j'ai préféré vraiment considérer que le travail en commission devait être valorisé et qu'il devait être maintenu. Mais encore une fois, si vous ne pouvez pas venir en commission, je serais ravie et avec Carine on a eu l'occasion d'en parler, avec Jonathan aussi, de reprendre pour que tous les points soient abordés, qu'ils soient notés à l'ordre du jour. Si vous avez des remarques, des éléments à communiquer là-dessus, voilà. C'est un point que nous avons abordé, c'est une décision dans le souci du respect de la commission ».*

Monsieur COLLON Stéphane : « *Pour pouvoir vous faire nos remarques en commission, si effectivement nous ne pouvons pas y assister, peu importe le motif, il nous faudrait plus que le simple ordre du jour. C'est-à-dire que si on prend cette délibération-là, nous recevons l'ordre du jour, nous savons que ce point va être abordé, pas de sujet. Mais comme nous n'avons pas les pièces, si nous ne pouvons pas y être, on attend le compte rendu. Le compte rendu est arrivé lundi, à juste titre, il faut le temps que l'ensemble des services le réalise.*

Certes, on a la délibération du Conseil, mais avant de faire des remarques sur la délibération du Conseil, on attendait le compte-rendu et on voit que dans le compte rendu ce point n'a nullement été abordé, d'où notre remarque tardive. Notre remarque est arrivée effectivement hier, matin. On aurait espéré qu'en conseil, il était possible un minimum de réajuster cela ».

Monsieur WOFSY Jonathan : « Nous, aujourd'hui, la volonté, elle est vraiment de se dire que la Commission a débattu alors moi je comprends que c'est toujours compliqué pour tout le monde, d'assister à tout. Je pense que tu as raison et lorsque la Commission se réunit, ceux qui sont membres de la Commission doivent avoir les éléments en amont. En l'occurrence sur ce sujet, c'est toujours un peu compliqué en fait, on a les éléments au dernier moment d'Ile-de-France Mobilité ».

Monsieur COLLON Stéphane : « On sait très bien que ça arrive le matin même de la commission comme tous les ans. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Mais ce qui est important, je pense, c'est ce que tu disais dans tes propos, on sait bien que ça fait une petite hausse. Enfin, même si 10 € pour certaines familles c'est important. Je pense, que le plus important à retenir, c'est que l'Orée de la Brie continue le dispositif, qui est un très bon dispositif et qui est d'ailleurs antérieur à notre assemblée. Je pense, que c'est là où il faut se dire que ce qui est formidable c'est d'arriver à mobiliser à peu près 180 000 €, enfin en moyenne. L'année dernière, c'est 180 000€ d'accompagnement des familles Essonniennes et Seine-et-Marnaises sur la question de la carte Imagine'R. Et je pense qu'on a tous conscience que dans les années qui viennent, le tarif de la carte Imagine'R va augmenter et que chaque année on aura ce débat de se demander jusqu'où l'Orée de la Brie va-t-elle compenser la différence ? Et d'ailleurs, on le vit sur la question de la carte Imagine'R et d'une façon générale sur toutes les politiques publiques menées par nos partenaires, que l'on doit nous, localement à chaque fois compenser que ce soient des villes ou des intercos. »

Monsieur COLLON Stéphane : « On n'est même pas sur une compensation. En plus, il y a un tarif qui est vraiment devenu beaucoup plus réduit. C'est un effort de Ile-de-France. On n'est pas sur une compensation, on est sur quelque chose qu'on a baissé par le nouveau tarif de Ile-de-France. Certes, et c'est pareil pour Brie et pour Varennes, et c'est tant mieux. On a réajusté sur Varennes encore cette année, ce qu'on a déjà fait l'an dernier de façon significative. On pensait que pour 10 euros on pouvait largement le faire, sachant qu'on baisse de 45 euros pour une autre catégorie. C'était une équivalence de subventions sur les deux, ce n'était pas un effort supplémentaire, c'était juste une continuité. On n'aurait peut-être pas dû mettre 0, voilà, on aurait juste dû mettre 10 € symboliquement. Surtout les catégories boursières, pour certains, c'est encore moins possible. Mais merci de nous avoir entendu. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « On le signifiera bien au compte rendu et on essaiera dans la mesure du possible, notamment sur cette question-là, dès qu'on a les éléments d'Ile-de-France Mobilité, même si la Commission n'est pas convoquée en bonne et due forme, de faire passer les éléments aux membres de la Commission pour qu'ils soient au courant du tarif d'Ile-de-France Mobilité. »

Délibération N° 49-2026 : Subvention carte Scol'R 2025/2026

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Fixe pour les collégiens de Chevry-Cossigny scolarisés au collège Les Hyvernaux à Lésigny (Seine-et-Marne), le montant de la subvention attribuée pour chaque carte Scol'R à 14 € (quatorze euros) au titre de l'année scolaire 2026/2027.

Article 2 : Précise que cette subvention n'est pas cumulable avec celle accordée au titre de la carte Imagine'R.

Article 3 : Précise que cette subvention sera versée sous la forme d'un remboursement aux familles, après acquittement du montant total de la Carte Scol'R.

Article 4 : Précise que le remboursement sera effectué par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, sur présentation du titre de transport, d'un justificatif de paiement, d'un justificatif de domicile et d'un relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Article 6 : Rappelle que l'octroi de cette subvention reçoit comme contrepartie de la part des bénéficiaires, l'engagement du respect des règles de sécurité et de bonne conduite à bord des transports.

Délibération N° 50-2026 : Octobre Rose 2025 - Soutien à l'association ADONIS

Rapporteur : Madame TONNOIR

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Approuve le reversement de 100 % des bénéfices collectés à l'association « ADONIS », sous forme de dons.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à procéder au versement des fonds correspondants.

Délibération N° 51-2026 : Tarifications dans le cadre d'Octobre Rose

Rapporteur : Madame TONNOIR

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Dit que la marche caritative et le village rose seront accessibles après l'achat d'un bracelet en vente dès le 1^{er} octobre et ce jusqu'au 18 octobre 2026.

Article 2 : Dit que le jour de la marche solidaire, le dimanche 18 octobre 2026, l'accès au village rose pourra se faire après une participation financière de 5 euros.

Article 3 : Dit que les dons des participants, en sus des 5 euros, seront autorisés et acceptés.

Article 4 : Adopte les tarifs de vente suivants :

	Quantité	Prix d'achat TTC	Prix de vente public TTC	Montant reversé à ADONIS
Tee-shirt rose	Edition 2025 = 11	6,00 €	7,00 €	1,00 €
	Edition 2026 = 275	6,00 €	7,00 €	1,00 €
Gourde	Edition 2024 = 65	3,96 €	5,00 €	1,04 €
Tote bag	Edition 2023/2024 = 177	2,64 €	5,00 €	2,36 €
Pin's	Edition 2025 = 345	0,83 €	3,00 €	2,17 €
Bracelet tissu remis pour participer à la marche caritative	Edition 2026 = 600	1,08 €	5,00 €	3,92 €
Dès deux articles achetés = 1 Tote bag				

Article 5 : Dit que 100 % des bénéfices seront reversés à l'association « ADONIS » sous forme de dons.

Délibération N° 52-2026 : Recours à l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour les besoins en électricité de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Rapporteur : Monsieur WOFSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} : Approuve le principe du recours à l'UGAP pour l'achat d'électricité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'UGAP, annexée à la présente délibération, portant adhésion de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au dispositif de mise à disposition de marchés de fournitures, d'acheminement d'électricité et services associés, conclus sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

Délibération N° 53-2026 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur WOFSY

Monsieur VANACKER Morgann : « *J'ai deux, trois questions par rapport à cette délibération, est ce qu'on pourrait avoir la fiche de poste ?* »

Monsieur WOFSY Jonathan : « *Oui, bien sûr, elle est en cours de finalisation.* »

Monsieur VANACKER Morgann : « *Bon d'accord, est ce qu'on peut juste nous rappeler qui est le Vice-président en charge du développement ?* »

Monsieur WOFSY Jonathan : « *C'est Monsieur GIRAUD Frédéric.* »

Monsieur VANACKER Morgann : « *D'accord.* »

Monsieur VANACKER Morgann : « *Aujourd'hui, quand on navigue un peu sur internet par rapport au développement économique, par rapport aux locaux et terrains qui sont à vendre pour développer économiquement l'Orée de la Brie, il y a un certain nombre d'agents immobiliers qui ont la charge de la vente de ces biens immobiliers, de ces terrains, de ces locaux. Est-ce qu'aujourd'hui, on peut savoir à peu près, ce que ça nous a coûté sur les dernières années, le fait d'avoir recours à ces agents immobiliers, que ce soient des agences ou des agents libéraux, si on peut nous dire ça ? Et, est-ce que ça va changer quelque chose justement d'avoir maintenant quelqu'un en charge du développement économique ?*

Par rapport à ça, parce qu'on sait que quand on vend un bien immobilier, un local par exemple à une entreprise, il y a des honoraires qui sont bien évidemment dus à cet agent immobilier lors d'une procédure notariale. Est-ce que l'on va avoir moins recours à ces agents immobiliers avec la personne en charge du développement économique ?

Monsieur GIRAUD Frédéric : « *Alors, déjà il ne faut pas voir ce poste que comme du développement immobilier parce que c'est aussi la mise en place d'accords avec les entreprises, le fonctionnement avec les entreprises pour développer le business, et on pense que ce poste en fait, va s'autofinancer. Le recours à des agents immobiliers ? Je ne sais pas. On va regarder, on te répondra là-dessus. Normalement, le coût, il est payé par celui qui achète.* »

Monsieur VANACKER Morgann : « *Oui, mais enfin, ça a toujours un coût en fait par rapport à l'opération.* »

Monsieur WOFSY Jonathan : « *En l'occurrence sur le territoire de l'Orée de la Brie, en tout cas l'Orée de la Brie institution, n'a pas eu recours à d'agent immobilier pour des transactions sur son territoire. D'ailleurs nous-même, l'Orée de la Brie, on n'a pas de patrimoine immobilier, ce serait dans ce cadre-là où on serait propriétaire, ce qui n'empêche pas, que peut être un jour on se dira que ça pourrait peut-être être intéressant que l'Orée de la Brie*

soit propriétaire de foncier et dans ces cas-là, on verra comment on gère nos fonciers en l'occurrence là, les agents immobiliers sont plutôt mandatés. »

Monsieur VANACKER Morgann : « Dans la société de développement, j'ai bien compris, mais il y a beaucoup de Communautés de communes aussi, notamment sur le département, qui commercialisent elles-mêmes leur terrain parfois et cela donne lieu aussi à des développements qui sont peut-être plus en adéquation avec les attentes des entrepreneurs du territoire que ce que va proposer une société de développement qui va monter des locaux comme vous êtes en train de monter à Chevry ou à Brie par exemple. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « C'est plutôt notre philosophie avec Frédéric, c'est plutôt une vision comment on veut développer le tissu économique de l'Orée de la Brie avec les spécificités sur Brie, sur Chevry, sur Varennes et sur Servon. »

Monsieur GIRAUD Frédéric : « Et on respectera, bien sûr, toutes les spécificités des communes parce que c'est du travail conjoint. On ne va pas en tant que Communauté de communes imposer aux communes leur industrialisation. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Ce qui est intéressant sur des fonctions comme celle-ci, qui sont des fonctions support au tissu économique local, c'est qu'ils font aussi du lien entre les entreprises ou une entreprise qui veut s'agrandir et qui n'a pas de foncier, qui cherche du personnel ou même tout simplement sur un projet comme vous faisiez mention sur Chevry ou à Varennes - là qui se relance, de trouver des entreprises intéressées pour s'implanter. Il peut y avoir des industries, des commerces. Enfin voilà typiquement, ce qu'il y a Servon et notamment à Eden, ça ne va pas attirer forcément les mêmes entreprises qui s'installent à Chevry, mais ce qui est important, c'est notre tissu économique local. »

Monsieur VANACKER Morgann : « Et donc concrètement, vous pensez qu'il va s'autofinancer de quelle façon ? »

Monsieur GIRAUD Frédéric : « Par tout ce qui va être créé en plus comme activités et donc on aura, plus de financement après. »

Monsieur VANACKER Morgann : « Là, c'est un peu plus vague, parce-que là quand même, si on suggère que en fait, qu'il est auto-financé avec les développements en maillage du territoire, ce n'est pas une certitude. »

Monsieur GIRAUD Frédéric : « On n'aura jamais de certitudes. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Faire venir les entreprises, ça va nous amener pour ce qui est de l'interco de la CFE et pour ce qui est de la commune sur laquelle elle est implantée, les fonciers en vrai. D'ailleurs, on le voit bien, les Maires et les élus locaux, on se rend bien compte qu'aujourd'hui, que les marges de manœuvre des communes et des intercos, à part autour du développement économique, sont faibles. Dès que l'on crée de l'habitat, on crée de la dépense derrière. Il faut bien accueillir les enfants dans les écoles, tout ça. Donc on crée de l'activité économique, on crée de l'attractivité et des recettes. »

Monsieur GIRAUD Frédéric : « Et des recettes pour la Communauté. »

Monsieur VANACKER Morgann : « On est bien d'accord sur le fait que le développement économique fait partie des facteurs principaux pour une gestion communautaire. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « En tout cas sur la fiche de poste, dès qu'elle est prête, on vous la fait passer, elle est vraiment en train d'être finalisée. »

Monsieur VANACKER Morgann : « Merci. »

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Créé un emploi permanent de responsable du développement économique à temps complet de catégorie A, au grade d'attaché relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Article 2 : Modifie, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Grade : Attaché territorial

- Ancien effectif : 3 (trois),
- Nouvel effectif : 4 (quatre).

Article 3 : Dit que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 à L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 5 : Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Délibération N° 54-2026 : Régie Centre aquatique L'Oréade - Approbation de la grille tarifaire

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Monsieur WOFSY Jonathan : *« Est-ce qu'il y a des questions ? »*

Monsieur VANACKER Morgann : *« Ce qui serait intéressant, j'ai bien vu qu'il y avait des possibilités de privatiser l'établissement pour des journées ou demi-journées. Ce qui serait intéressant, ce sera probablement au Conseil d'administration de L'Oréade de s'en occuper et de gérer ça, c'est d'éviter que ce soient les journées où il y a de l'affluence et que l'on soit obligés et contraints de priver des Briards d'accéder à la piscine. »*

Madame LABRUYERE Oriana : *« Alors cela ne serait pas que les Briards ! »*

Monsieur VANACKER Morgann : *« J'habite à Brie-Comte-Robert, c'est le premier mot qui me vient, à la bouche, pardonnez-moi. »*

Madame LABRUYERE Oriana : *« C'est bien noté évidemment et il faudra qu'on regarde. Mais à mon sens, les gens qui ont loué ce n'était pas le samedi après-midi, je ne sais pas. »*

Monsieur VANACKER Morgann : *« Je ne sais pas, j'essaie simplement de savoir. »*

Monsieur GIRAUD Frédéric : *« Les entreprises en général ne font pas de séminaire le samedi et le dimanche. »*

Monsieur WOFSY Jonathan : *« Après moi je trouve que cela met en lumière la plus-value de reprendre en régie, parce que typiquement c'est beaucoup plus facile à faire ce choix là et dire non, ce jour-là on va avoir du monde. Il y aura plus de souplesse avec le fait d'être en régie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »*

Monsieur COLLON Stéphane : *« Petite question puisque lorsqu'on avait travaillé en amont sur cette fameuse grille tarifaire, la question m'est revenue par plusieurs associations, par les deux qui sont concernées en tout cas par L'Oréade, si on parle d'entreprise en privatisation, si une fédération veut potentiellement organiser la manifestation, est-ce qu'elle rentre dans cette catégorie là ou pas ? »*

Madame LABRUYERE Oriana : *« Alors là, je parle sous le contrôle de Carine. Le tarif que l'on vous a proposé, il faudra que l'on le retravaille une fois qu'on aura du recul. Donc on prend toutes les remarques, toutes les notes. Je ne sais pas répondre. »*

Monsieur COLLON Stéphane : *« C'est une simple question, il n'y a aucune critique. »*

Madame LABRUYERE Oriana : *« Non mais justement, je te le dis, je ne sais pas répondre. Il y a eu notamment la remontée d'une demande justement en commission de Monsieur LAROUSSE sur des associations, notamment seniors, qui viendraient déjà régulièrement. Il faut qu'on se pose toutes ces questions aussi, c'est le sens du service public et du Conseil l'exploitation. Je pense qu'il faut se donner un peu de temps, mais cependant allez-y faites nous remonter les remarques. »*

Monsieur COLLON Stéphane : « Concrètement, par exemple la natation avec la fédération qui demande à organiser une compétition à la piscine toute la journée du dimanche impactant nos créneaux d'ouverture, nous dans cette partie-là, que fait-on ?

Voilà, financièrement, c'est une des interrogations. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Non, moi je trouve encore une fois que la reprise en régie va nous amener à nous poser plein de questions de ce style-là. Moi, comme ça de prime abord sur la question d'une fédération, je trouve que ce serait une belle attractivité pour le territoire d'accueillir un événement fédéral. Donc, si ça cadre avec notre volonté de se dire que l'on veut dynamiser l'équipement et tout, j'ai envie de dire que l'on ne va pas faire payer une fédération. Indirectement c'est nous, enfin les adhérents ou autres qui vont donner. En tout cas sur une fédération comme ça il faut y réfléchir. »

Monsieur COLLON Stéphane : « Le Conseil d'exploitation pourra se concerter ! »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Oui, bien sûr. Il n'y avait pas d'autres questions ? »

Monsieur VALENTE Sabrina : « Je me permets, il y a des questionnements de la part des enseignants élémentaires, il semblerait qu'il y ait des rumeurs comme quoi l'année prochaine on accueillerait les enfants d'une autre commune hors CCOB et que du coup que cela impacterait les leçons des enfants de la CCOB. Alors moi j'entends qu'il y aurait des niveaux qui n'auraient pas accès ou alors que ce serait dédoublés. Je voulais avoir un peu plus de renseignements pour éviter toute polémique. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Alors des discussions, il y en a eu et il y en a. Après, il faut réfléchir et se poser sur ça. Mais en effet, il y a des communes voisines qui nous ont sollicité, notamment des communes qui n'ont pas de piscines et qui sont plus proches en fait, géographiquement de la ville de Brie-Comte-Robert et de L'Oréade, que des piscines de leurs Interco. Mais de toute façon, tout ça, il va falloir le penser. Même si moi je pense, que l'on sera tous d'accord, qu'il faut prioriser d'abord les établissements, notamment scolaires de l'Orée de la Brie avant de se dire que l'on va en accueillir d'autres. Sauf, si parfois ça peut arriver, s'il y a une grosse problématique, une piscine qui a un problème technique ou quoi ? Faut un peu penser territoire. Mais en tous les cas non. »

Monsieur WOFSY Jonathan donne la parole à Madame BORDUY Carine.

Madame BORDUY Carine : « En fait, j'ai déjà fait la réunion avec la coordinatrice pédagogique pour la rentrée prochaine. Il n'y a absolument pas de changement sur les créneaux scolaires. Il y a effectivement des sollicitations d'autres communes, notamment la commune de Solers qui nous a sollicité et la coordinatrice pédagogique l'oriente plutôt vers Touman-en-Brie parce que l'on est déjà full en termes de créneaux scolaires. On n'a plus de créneaux scolaires disponibles sauf à les faire venir à 07h00 du matin ».

Monsieur WOFSY Jonathan : « Je ne sais pas si les enseignants seront d'accord ! »

Madame BORDUY Carine : « Je ne sais pas ! Mais en tout cas, je ne sais pas d'où ça vient mais pour moi c'est de la rumeur. »

Monsieur COLLON Stéphane : « Non, mais autant s'en parler comme ça on est sûrs. Une dernière remarque et on s'en excuse, mais on a vu dans la Commission transport, un sujet abordé sur L'Oréade avec parfois une difficulté de prise en charge des enfants en situation de handicap qui a été remontée justement par la coordination pédagogique. Sans se donner la prétention d'avoir la moindre solution sur le sujet, avec Madame VALENTE, on souhaiterait vous proposer aussi notre aide sur ce dossier si vous l'acceptez. Alors Mme VALENTE par sa profession, moi par ma spécialité sur le handicap. Donc on est à votre disposition si vous l'acceptez. »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Merci beaucoup, au contraire, de toute façon on fait toujours ce que l'on a dit, c'est que l'on avance ensemble. »

Monsieur VANACKER Morgann : « Sur la question Equalia, le gradin parent, depuis que j'ai ma fille qui prend des cours de natation, il a toujours été interdit. Que va-t-il en être à partir de la gestion par l'Orée de la Brie ? Va-t-il être réouvert ? Que va-t-il devenir ? »

Monsieur WOFSY Jonathan : « Carine me disait que pendant les cours de natation, les parents ne peuvent pas être présents. C'est souvent ça pour tous les sports. C'est plutôt pour une question de laisser l'enseignant ou celui qui donne le cours tranquille avec l'enfant. Enfin, ce n'était donc pas de la faute d'Equalia.

J'en profite sur L'Oréade. On a vécu et on vit encore dans une période de canicule. L'équipement, a été forcément pas mal sollicité et tant mieux. Bon, ça se croise avec le fait qu'on est obligé de le fermer. En fait, on récupère l'équipement et on doit faire un bilan contradictoire avec Equalia. L'équipement nécessite donc une fermeture technique. Et puis, on a un certain nombre d'opérations à faire avant la réouverture par nous-mêmes. On fait un petit déjeuner de réouverture le samedi 04 juillet matin de 10h00 à 11h00 dont vous êtes bien sûr tous les bienvenus. C'est juste que, à priori, la météo va être un peu plus clémente à partir de la semaine prochaine, donc c'est vrai que l'on est obligé de fermer l'équipement dans une période où ça fait du bien d'aller s'y rafraîchir. Mais pour le coup, c'est contractuellement et techniquement difficile. On a essayé franchement, mais c'est dans l'état contradictoire et ce qui est logique, parce que du coup on récupère l'installation qui a été exploitée, donc il faut que l'on liste tout. Et en vrai, franchement, je sais ça tombe mal, on avait imaginé à un moment, et je pense que Stéphane en avait aussi entendu parler, de le fermer jusqu'au weekend. Là on arrive à rouvrir le samedi matin, donc en fait on le ferme que la semaine. »

Madame LABRUYERE Oriana : « La semaine où il y a encore école, petite subtilité. »

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,
27 voix POUR.
1 ABSTENTION : M. VANACKER

Article 1^{er} : Approuve la grille tarifaire d'entrées et de prestations du Centre aquatique L'Oréade à compter du 04 juillet 2026, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 55-2026 : Rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Rapporteur : Monsieur WOFSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Prend acte du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, annexé à la présente délibération.

Délibération N° 56-2026 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire prend acte des décisions suivantes,

N° 26-2026	SMACL - Avenant N° 4 au Marché 2-2021 - Lot 2 : Responsabilité civile générale - Révision de la cotisation 2025
N° 27-2026	SETELEC - Contrats de maintenance préventif des installations électriques du siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie
N° 28-2026	Acte constitutif d'une régie de recettes - Centre aquatique L'Oréade
N° 1-2026_O	A2A - Maintenance des ascenseurs « Contrat présence + » du Centre aquatique L'Oréade
N° 29-2026	Mise en place de titres restaurant

Monsieur WOFSY rend compte du procès-verbal de la séance du 09 juin 2026 du Conseil d'exploitation du centre aquatique L'Oréade.

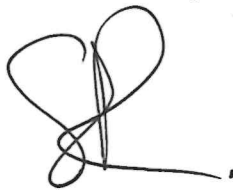
Monsieur VANACKER Morgann : « Et le PV du Conseil d'exploitation, on en prend acte ou c'est juste une information ? »

Madame BORDUY Carine : « C'est une information au même titre que les décisions. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 25 juin 2026.

Secrétaire de séance
Sophie RIBREAU-STABILE



Le Président
Jonathan WOFSY

